



# Charte d'utilisation de l'ordinateur portable Y13

## Préambule

A son entrée au lycée, chaque élève reçoit un ordinateur portable accompagné de ses accessoires (pochette, chargeur). Ce matériel, fourni par la Région Île de France, est personnel et nominatif et se garde tout au long de la scolarité. L'informatique est indispensable dans une formation professionnelle, ainsi cet équipement individuel facilitera les apprentissages et contribuera à une meilleure maîtrise des outils numériques.

### 1. Spécificités du matériel

Pour des raisons de sécurité, le paramétrage de l'ordinateur est limité et certaines options sont inaccessibles. Aucun logiciel ou application tiers ne peut être installé sauf sur demande particulière.

A la fin du lycée, les élèves ont un accès total à l'ensemble des fonctionnalités de l'ordinateur pour notamment installer les logiciels et des applications de leur choix.

### 2. Consignes d'utilisation

#### a. Ordinateur et accessoires

L'ordinateur accompagne au quotidien les élèves. Les salles informatiques étant parfois indisponibles, il est important de pouvoir accéder à tout moment en classe aux manuels numériques ou aux logiciels spécifiques.

Afin de travailler dans de bonnes conditions, il est impératif de respecter les consignes suivantes :

- Venir systématiquement en cours avec son ordinateur (sans attendre que le professeur le demande),
- Connaître ses identifiants de connexion, ou savoir comment les réinitialiser via l'ENT,
- Tenir son matériel et les accessoires en parfait état de marche : clavier, pavé tactile, écran, chargeur,
- Recharger son ordinateur à la maison : **il n'est pas autorisé de charger l'ordinateur en classe,**

Si le chargeur est défectueux, il faut **le remplacer à ses frais** sur le site du fabricant ([www.storeunowhy.com](http://www.storeunowhy.com)) ou chez un revendeur. Le remplacement du chargeur n'est pas prévu par la garantie.

Il est déconseillé d'utiliser n'importe quel chargeur au risque d'endommager l'appareil.

#### b. Prêt de batteries externes

Des batteries externes sont empruntable en accès libre via une borne de retrait. Pour en retirer une, il faut scanner un des QR code et s'authentifier avec les codes ENT. Une fois utilisée/déchargée, la batterie doit être replacée dans la borne à la fin de la journée. Les batteries sont exclusivement destinées à la recharge des Pc portables Y13. Toute autre utilisation est interdite et risquerait d'endommager l'appareil.

### 3. Sanctions encourues

Les élèves sont responsables de leur matériel et prennent les mesures nécessaires afin de disposer d'un ordinateur fonctionnel. Dans le cas contraire, les professeurs peuvent exclure les élèves de cours.

Une fois connecté au wifi du lycée, l'utilisation du streaming n'est pas autorisée et peut faire l'objet d'une sanction prévue par le règlement intérieur.

Les batteries externes doivent être remises le jour même dans la borne, en cas de dépassement de délai les nouveaux emprunts seront restreints ou interdits.

### 4. SAV (Service Après-Vente)

En cas de dysfonctionnement, une assistance tchat est disponible afin de résoudre le problème à distance. Si le problème persiste, une prise en charge par le SAV est alors nécessaire. Le référent numérique du lycée accompagne les élèves dans la procédure de SAV, elle se déroule en plusieurs étapes :

1. Contacter le support par tchat ou mail ([assistanceidf@unowhy.com](mailto:assistanceidf@unowhy.com)) en précisant le problème rencontré.
2. Réceptionner à son domicile le KIT d'envoi (bordereau Colissimo et carton d'emballage).
3. Renvoyer l'ordinateur (**sans ses accessoires**) en déposant le colis au bureau de Poste.
4. Récupérer l'ordinateur réparé/remplacé **au lycée.** (Sous 10 à 15 jours)

**Avertissement :** L'envoi d'un équipement anormalement détérioré risque de ne pas être accepté par le SAV et sera restitué en l'état. Le lycée décidera des modalités pour remettre un ordinateur fonctionnel à l'élève.

Lorsque l'élève fait appel au SAV, il doit informer son professeur que son ordinateur est en cours de réparation.

Il peut également présenter un justificatif (le mail de confirmation du SAV).